



QUEL REGIME POUR LA RESPONSABILITE APPLICABLE A L'OCCASION D'ACTIVITES CULTURELLES IMPLIQUANT DES ANIMAUX ?

**L'exemple des activités liées à la culture camarguaise organisées en Provence
et Occitanie**

Organisation scientifique :

**Institut International de droit taurin du barreau de Nîmes –
Laboratoire de droit privé**

**Vendredi 2 octobre 2026
Université de Montpellier
Faculté de droit et de science politique
Salle du conseil Michel Cabrillac
Bâtiment 1, 1er étage**



Programme

9 h : Accueil des participants

9 h 15 – 9 h 30 : ouverture du colloque par Guylain Clamour, doyen de la Faculté de droit et de science politique.

Matinée sous la présidence de Rémy Cabrillac, professeur à l'Université de Montpellier : Les difficultés rencontrées

9 h 30 – 9 h 55 : Les difficultés rencontrées par les manadiers, à l'égard des taureaux

par **Monsieur Bérenger Aubanel**,

Manadier et Capitaine de la Nacioun Gardiano.

Et

Monsieur Frédéric LESCOT

Président de la Confrérie des gardians

9 h 55 – 10 h 20 : Les difficultés rencontrées par les manadiers à l'égard des gardians

Par Monsieur Bérenger Aubanel,

Manadier et Capitaine de la Nacioun Gardiano.

Et

Monsieur Frédéric LESCOT

Président de la Confrérie des gardians

10 h 20 – 10 h 45 : Les difficultés rencontrées par les maires,

Par Monsieur André Brundu,

Maire d'Aubord, vice-président Syndicat Intercommunal pour le Maintien et la Protection des Traditions, Coutumes et Sites Camarguais.

10 h 45 – 11 h 00 : pause

11 h 00– 11 h 25 : Les difficultés rencontrées par les assureurs,

Par madame Heïdi SALAZAR

Fondatrice et dirigeante du cabinet de courtage Dolce Vita
Présidente de l'Association interprofessionnelle de l'assurance en Méditerranée (AIAM)

11 h 25 – 11 h 50 : Synthèse par Maître Emmanuel Durand,

Avocat au barreau de Nîmes,

Président de l'Institut international de droit taurin,

11 h 50 – 12 h 15 : questions

12 h 15 – 14 h 15 : Déjeuner

Après-midi sous la présidence de madame le Bâtonnier de Nîmes

Séverine Moulis : Les perspectives de solution

14 h 15 – 14 h 40 : Le point sur la jurisprudence

Par Madame Valérie Ducam,

Vice-présidente du Tribunal judiciaire de Nîmes.

14 h 40 – 15 h 05 : Perspectives de solution en droit de la responsabilité,

Par Rémy Cabrillac,

Professeur à l'Université de Montpellier.

15 h 05 – 15 h 30 : Perspectives de solution en droit des assurances,

Par Victorine Tournaire,

Maître de conférences à l'Université Lyon 1.

15 h 30 – 15 h 55 : Perspectives de solution en droit administratif,

Par Fanny Tarlet,

Professeur à l'Université de Montpellier.

15 h 55 – 16 h 15 : Discussion

16 h 15- 16 h 30 : Pause

16 h 30 – 17 h 30 : Le point de vue des parlementaires

Monsieur Hussein BOURGHI, Sénateur de l'Hérault

Monsieur Laurent BURGOA, Sénateur du Gard

Monsieur Charles ALLONCLE député de l'Hérault

17 h 30 : Clôture du colloque